

# RELEVÉ DES PRIX

PRIX DES SORTES MARCHANDES DE PAPIERS ET CARTONS RÉCUPÉRÉS  
 ACHETÉES SUR LES MARCHÉS FRANÇAIS ET DESTINÉES AUX USINES DE RECYCLAGE

DONNÉES MENSUELLES

en €/tonne			juin-08	juin-07	mai-08
Sortes ordinaires	1.02	Papiers et cartons mêlés d'origine, triés	51,38 - 53,13	68,70 - 70,48	52,32 - 53,70
	1.04	Emballages commerciaux	61,51 - 62,51	76,54 - 76,99	62,34 - 62,64
	1.05	Ondulés récupérés	70,80 - 73,00	85,36 - 87,16	71,13 - 74,96
Sortes à désencrer	1.06/1.06.01	Magazines invendus / Magazines invendus sans dos collés*	112,37 - 126,82	106,19 - 110,42	113,18 - 127,65
	1.08/1.09/1.10	Journaux et magazines mélangés*	105,92 - 113,44	101,04 - 107,45	108,16 - 113,16
	1.11 **	Papiers graphiques triés, pour désencrage *	75,40 - 88,96	77,42 - 87,99	76,92 - 86,86
	2.05/2.06	Papiers de bureau triés / Archives couleur	163,57 - 171,16	99,47 - 137,37	167,90 - 175,92
Autres sortes dont sortes supérieures	3.03/3.04	Rognures blanches légèrement imprimées sans bois (avec colle) / Rognures blanches légèrement imprimées sans colle	173,88 - 195,55	168,02 - 176,58	171,43 - 201,16
	3.10	Imprimés sans bois	153,15 - 160,78	134,29 - 138,47	155,97 - 162,51
	3.17	Rognures blanches	291,44 - 303,78	257,97 - 263,42	295,81 - 306,71

\* conditionnement en balles ou en vrac

\*\* sorte en provenance des ménages (prix et volumes hors contrats de collecte sélective)

NB : les prix sont les prix "départ" (hors frais de transport) à la tonne des sortes marchandes de papiers et cartons récupérés, conformes à la norme NF EN 643 et conditionnées en balles de 600 kg à 1200 kg, pratiqués à l'achat par les usines de recyclage

Mention "na" (non appréciable) : au moins 3 réponses obtenues mais il manque celle d'un consommateur majeur empêchant la prise en compte significative du résultat.  
 Mention "nd" (non disponible) : moins de trois réponses obtenues.

Les déclarations des usines utilisées pour la réalisation de l'enquête (mois "m") sont pondérées par leur consommation du mois précédent (mois "m-1").

Annexe technique disponible, sur simple demande, auprès du secrétariat